



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports fluviaux

Question écrite n° 120451

Texte de la question

L'autoroute ferroviaire, reliant le Luxembourg à Perpignan et au Nord de l'Espagne, et devant permettre le déplacement d'une partie du transport routier de marchandises vers le rail et ainsi lutter contre les effets funestes du transport routier en termes de pollution et d'engorgement des infrastructures routières, doit entrer en fonction prochainement. Il est ainsi prévu de faire transiter jusqu'à 30 000 remorques par an sur un trajet de 1 000 kilomètres. Si un tel projet ne peut qu'être soutenu et encouragé, M. Pierre Cardo appelle cependant l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'inquiétude des professionnels du transport par voie fluviale de voir cette ligne ferroviaire entraîner des problèmes dans la réalisation de la liaison fluviale Seine-Est. Ils redoutent notamment que les ponts de chemin de fer devant enjamber la future grande liaison interbassins entre le bassin de la Seine et la Moselle ne soient pas à une hauteur suffisante, à savoir un minimum de 7 mètres, pour permettre le développement du transport fluvial. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour permettre un développement harmonieux du transport ferroviaire et fluvial dans ce secteur et ne pas handicaper lourdement cette future liaison fluviale.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120451

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2596